

Liste des délibérations

Conseil Municipal du 25 juin 2026 à 18 h 30

Date de convocation : 19/06/2026

Affichage ordre du jour : 19/06/2026

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Yoan BEUZELIN ; Christine VERDIER ; Jérôme THONNAT ; Sandrine CUBIZOLLES ; Valérie ROFIDAL ; Philippe MARTIN

Pouvoirs : Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Jannick DE SALVADOR ; Laurent LAFONT a donné procuration à Christine VERDIER ; Manon JOLY a donné procuration à Victorine MARTY FRAISSE ; Laure BARTHELEMY a donné procuration à ; Romuald KLEIN ; Franck BRITTO a donné procuration à Bernard DEJEAN ;

Absents excusés :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL

ORDRE DU JOUR

Décisions prises par le Maire :

- 2026/06/06 : Déclaration d'infructuosité du lot n°5 (plomberie/chauffage) – marché de l'école maternelle
- 2026/07/07 : attribution du lot n°1 (Gros œuvre – étanchéité – TT – Zinguerie – Enduit – Réseau) – marché de l'école maternelle
- 2026/08/08 : attribution du lot n°2 (menuiseries extérieures et intérieures – cabine sanitaire – parquet bois) – marché de l'école maternelle
- 2026/09/09 : attribution du lot n°4 (électricité – VMC) – marché de l'école maternelle
- 2026/10/10 : attribution du lot n°3 (cloison, isolation, faux plafond) – marché de l'école maternelle

53-1 Vote des subventions aux associations

54-2 Vote de la subvention à l'association SOC

55-3 Vote de la subvention à l'association Comité des fêtes Los Festaïres et Culture et Truffes

56-4 Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

57-5 ANNULE ET REMPLACE DELIB 50-11 – Création de postes de saisonniers aux services techniques

58-6 Création d'un poste d'animateur saisonnier – Maison des Jeunes

59-7 Remboursement de frais kilométriques – projet tuteuré

60-8 Renouvellement de la convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats

61-9 Renouvellement de l'adhésion à Gîtes de France

62-10 Révision de la participation employeur pour le risque santé au 1^{er} juillet

63-11 Représentant des communes forestières

64-12 Droit à la formation des élus



Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Yoan BEUZELIN ; Christine VERDIER ; Jérôme THONNAT ; Sandrine CUBIZOLLES ; Valérie ROFIDAL ; Philippe MARTIN

Pouvoirs : Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Jannick DE SALVADOR ; Laurent LAFONT a donné procuration à Christine VERDIER ; Manon JOLY a donné procuration à Victorine MARTY FRAISSE ; Laure BARTHELEMY a donné procuration à ; Romuald KLEIN ; Franck BRITTO a donné procuration à Bernard DEJEAN ;

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

Monsieur Philippe TOURRIER membre du bureau de la Diane Clarétaïne ne prend pas part au vote des subventions

Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL

25.06.2026 / N° 53-1 / 7 Finances / 7.5.3 Subventions aux associations
Vote des subventions aux associations communales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants de subvention ainsi présentés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Yoan BEUZELIN ; Christine VERDIER ; Jérôme THONNAT ; Sandrine CUBIZOLLES ; Valérie ROFIDAL ; Philippe MARTIN

Pouvoirs : Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Jannick DE SALVADOR ; Laurent LAFONT a donné procuration à Christine VERDIER ; Manon JOLY a donné procuration à Victorine MARTY FRAISSE ; Laure BARTHELEMY a donné procuration à ; Romuald KLEIN ; Franck BRITTO a donné procuration à Bernard DEJEAN ;

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

Monsieur Yoan BEUZELIN membre du bureau du So Claret ne prend pas part au vote de cette subvention

Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL

25.06.2026 / N° 54-2 / 7 Finances / 7.5.3 Subventions aux associations
Vote de la subvention à l'association – SO Claret

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de subvention ainsi présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération



Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Yoan BEUZELIN ; Christine VERDIER ; Jérôme THONNAT ; Sandrine CUBIZOLLES ; Valérie ROFIDAL ; Philippe MARTIN

Pouvoirs : Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Jannick DE SALVADOR ; Laurent LAFONT a donné procuration à Christine VERDIER ; Manon JOLY a donné procuration à Victorine MARTY FRAISSE ; Laure BARTHELEMY a donné procuration à ; Romuald KLEIN ; Franck BRITTO a donné procuration à Bernard DEJEAN ;

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

Madame Manon JOLY membre du bureau du Comité des Fêtes Los Festaires ne prend pas part au vote de cette subvention (ayant donné procuration à Victorine MARTY FRAISSE)

Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL

25.06.2026 / N° 55-3 / 7 Finances / 7.5.3 Subventions aux associations
Vote de la subvention aux associations – Comité des fêtes Los Festaires et Culture et Truffes

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants de subvention ainsi présentés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Yoan BEUZELIN ; Christine VERDIER ; Jérôme THONNAT ; Sandrine CUBIZOLLES ; Valérie ROFIDAL ; Philippe MARTIN

Pouvoirs : Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Jannick DE SALVADOR ; Laurent LAFONT a donné procuration à Christine VERDIER ; Manon JOLY a donné procuration à Victorine MARTY FRAISSE ; Laure BARTHELEMY a donné procuration à ; Romuald KLEIN ; Franck BRITTO a donné procuration à Bernard DEJEAN ;

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL

25.06.2026 / N° 56-4 / 3. Domaine et patrimoine / 3.3 Locations
Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

TITULAIRES

- Liste majoritaire : Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Romuald KLEIN
- Seconde liste : Christine VERDIER ; Laurent LAFONT

SUPPLEANTS :

Yoan BEUZELIN ; Laure BARTHELEMY ; Victorine FRAISSE MARTY ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des membres ainsi proposée



- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

25.06.2026 / N° 57-5 / 4. Fonction Publique / 4.2 Personnels contractuels
**Création de quatre postes de saisonniers aux services techniques – ANNULE ET REMPLACE
DELIBERATION N° 50-11**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la création de quatre postes d'adjoints techniques saisonniers à temps complet selon la répartition présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

25.06.2026 / N° 58-6 / 4. Fonction Publique / 4.2 Personnels contractuels
Création d'un poste de saisonnier – animateur Maison des Jeunes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la création d'un poste d'animateur BAFA du 6 au 10 juillet 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

25.06.2026 / N° 59-7 / 7 Finances / 7.10 Divers
Remboursement de frais kilométriques – projet tuteuré

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement ainsi calculé et conforme à la convention signée avec les étudiantes concernées ;
- **APPROUVE** le versement de la somme à l'étudiante concernée après production des documents nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

25.06.2026 / N° 60-8 / 1 commande publique / 1.3 convention de mandat
Convention assistance juridique

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'assistance juridique avec le Cabinet SELARL Hortus avocats
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention d'une durée d'un an non reconductible tacitement.



25.06.2026 / N° 61-9 / 3. Domaine et patrimoine / 3.3 locations
Renouvellement de l'adhésion Gîtes de France

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction de l'adhésion avec Gîtes de France et le renouvellement de la convention de mandat, pour l'organisation de la réservation et des locations des gîtes de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires, liées à l'exécution de la présente délibération.

25.06.2026 / N° 62-10 / 4. Fonction Publique
Révision de la participation employeur risque santé

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PARTICIPE** à compter du 01/07/2026 à la garantie risque santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents de la manière suivante : le montant mensuel de la participation est fixé à 30 € par agent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

25.06.2026 / N° 63-11 / 5. Vie Politique / 5.3.6 Désignation de représentants
Représentant des communes forestières

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** Philippe GERBIER en membre titulaire et Philippe MARTIN en membre suppléant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

25.06.2026 / N° 64-12 / 5. Vie Politique / 5.6.2 Formation des élus
Droit à la formation des élus

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les orientations en matière de formation des élus municipaux telles qu'exposées ci-dessus ;
- **FIXE** le montant prévisionnel des dépenses consacrées à la formation des élus dans le respect des seuils prévus par le Code général des collectivités territoriales, soit 2 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus municipaux ;
- **PRÉVOIT** l'inscription des crédits correspondants au budget communal ;
- **AUTORISE** la prise en charge des frais de formation, de déplacement, de séjour et, le cas échéant, de compensation des pertes de revenus dans les conditions réglementaires en vigueur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

